



Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FCP CreditMax Euro Finance
Part C : FR0010962159
Société de gestion : Fideas Capital

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Classification : Le FCP est classifié dans la catégorie « obligations et autres titres de créances libellés en euro ».

Objectif de gestion : L'OPCVM vise à atteindre une performance supérieure à l'indice iTraxx® Europe Sub Financials 5Y Total return, sur la durée de placement recommandée de 3 années, en s'exposant essentiellement sur des titres de créance émis par des banques, des compagnies d'assurances et plus généralement par tout type d'institution financière qui apportent un supplément de rendement par rapport au taux sans risque, en contrepartie d'une prise de risque plus élevée.

Politique d'investissement : L'univers d'investissement et d'exposition de l'actif net porte sur :

- les entités financières institutions européennes (en incluant l'ensemble des pays de l'EEE et la Suisse ;
- les titres souverains dont le risque de crédit estimé par la société de gestion est faible ;
- dans la limite de 20% de l'actif net, sur les titres émis par des entités ou pays hors EEE et Suisse, tout en restant dans la zone OCDE. L'univers d'investissement porte sur les institutions européennes de l'Espace Economique Européen (autres pays de l'OCDE autorisés dans la limite de 20%).

Le fonds respectera les expositions sur l'actif net suivantes (en incluant les dérivés) :

- exposition nette à des entités hors obligations souveraines et supranationales de qualité supérieure : jusqu'à 130% ;

- risque actions : limité à 10% ;
- exposition aux obligations et titres de créance High Yield ou jugés équivalents par la société de gestion (notation égale ou inférieure à BB+/Ba1 ou non notées) : limitée à 15%. La société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres ;
- Risque de change hors euro : limité à 5% ;
- Parts ou actions d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement respectant les 4 critères de l'article R. 214-13 du code monétaire et financier : jusqu'à 10%.

Des contrats financiers (dérivés) tels que des futures, options, swaps peuvent être utilisés pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques crédit, de taux, action, et/ou de change.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré : 0 à 6. Fourchette de sensibilité aux spreads de crédit : 0 à 10.

Affectation des sommes distribuables : capitalisation.

Durée minimale de placement recommandée : 3 ans. *Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.*

Modalités de souscription et de rachat : les demandes de souscription et de rachat de parts du fonds sont reçues au plus tard chaque jour ouvré à 12h et exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative datée du jour.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque de niveau 4 reflète l'exposition aux titres de créance subordonnés émis par des banques et des compagnies d'assurances.

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas que le placement est sans risque.
- La catégorie de risque de cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR : la survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de l'OPCVM.

- **Risque de crédit :** Le FCP est exposé à la classe d'actif crédit. Le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Impact des techniques de gestion :** Le FCP utilise des contrats financiers de gré à gré. Il peut amplifier les mouvements de marché mais en cas de retournement de tendance sa valeur liquidative est susceptible de baisser de manière plus importante que le marché.
- **Risque de contrepartie :** il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,5% maximum
Frais de sortie	2,5% maximum
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	1,55% TTC (de l'actif net) *
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de Surperformance	20% de la surperformance du FCP au-delà de l'indicateur de référence, l'indice indice iTraxx® Europe Sub Financials 5Y Total return.
Commission de performance prélevée au titre du dernier exercice	Néant

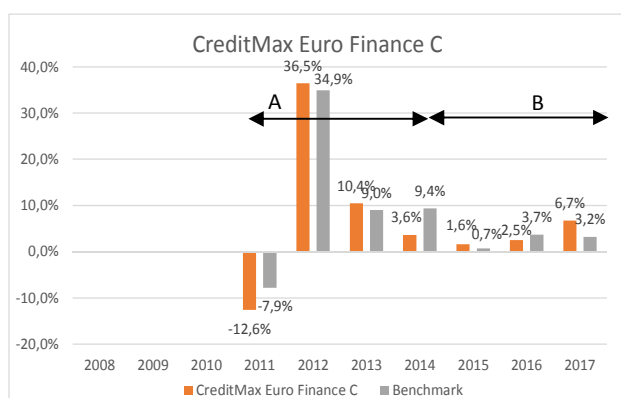
* Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos le 31 décembre 2017.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter au prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.Fideas.fr

PERFORMANCES PASSES



- Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais prélevés par le fonds sauf droits d'entrée et de sortie. Les performances de l'indicateur de référence sont calculées coupons (nets) réinvestis.
- Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Date de création du FCP : 26/11/2010
- Devise : euro

A : Durant cette période le fonds a pour indicateur de référence l'Euro Financial Institution Subordinated Securities Index dit « Euro SUSI » calculé par JP Morgan

B : L'indicateur de référence et des éléments de la stratégie d'investissement ont été modifiés le 15/07/2014, il est depuis l'indice Euro Financial EB00 Index calculé par Bank of America Merrill Lynch.

C : L'indicateur de référence a été modifié le 31 décembre 2017, il est depuis l'indice iTraxx® Europe Sub Financials 5Y Total return calculé par Markit

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : BNP Paribas Securities Services
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques relatives à toutes les catégories de part sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Fideas Capital 21 avenue de l'opéra 75001 Paris ou à l'adresse électronique suivante contact@fideas.fr
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.fideascapital.fr

La responsabilité de la société de Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Fideas Capital est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 20 Février 2018.